

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1^{er} FEVRIER 2017**RAPPORT DE PRESENTATION****OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il est l'occasion d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin de leur permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'éclairer leur choix en amont et lors du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget (prévu à une séance ultérieure et distincte).

Selon la jurisprudence, la tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence que la délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le débat porte « sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés ».

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a renforcé les obligations incombant aux assemblées locales. Dorénavant, le débat doit s'appuyer sur un rapport (le ROB : Rapport d'Orientations Budgétaires) et également porter sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité.

La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoit que le rapport doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La présente note comprend des informations sur l'analyse prospective, sur les niveaux d'investissement projetés, sur le niveau d'endettement et son évolution et enfin sur l'évolution envisagée des taux d'imposition.

La délibération afférente, soumise au vote du conseil municipal, permettra de prendre acte de la tenue du DOB.

1. Contexte général macro-économique : situation économique et sociale

1.1 - Situation globale

Profitant de la faiblesse de l'euro, des taux et du prix du pétrole, la zone euro affiche une reprise à petite vitesse.

D'après les dernières enquêtes disponibles, l'activité demeure relativement bien orientée. Cependant, le retour de l'inflation en raison d'une remontée des prix du pétrole affecterait négativement la consommation privée. Ceci s'ajoute aux incertitudes mondiales qui pourraient plus particulièrement affecter les investissements.

En effet, 2017 s'annonce non dénuée de risques politiques. Les risques les plus importants sont à attendre au Royaume Uni (Brexit), en Grèce (financement de la dette), au Portugal (difficultés fiscales), en France (primaires et élections présidentielles en mai) et en Allemagne (élections à l'automne).

En 2017, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, une politique monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne, en Italie et peut-être en France. Cependant, le retour de l'inflation va peser sur la croissance.

La croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre +1,2% en moyenne en 2017 après +1,6% attendu en 2016. La demande intérieure devrait en rester le moteur principal, alimentée par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, qui sera moins forte que l'année dernière mais toujours nourrie par l'emploi et la hausse des salaires.

Toute la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre un décollage des investissements suffisant. Cela améliorerait le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline, une tendance qui pourrait changer à l'avenir au regard des flux migratoires.

L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles.

La croissance, après un retour en France en 2015, se maintient en 2016, suivant ainsi un profil de croissance très similaire à celui de l'année précédente et soutenu en partie par la constitution de stocks. En moyenne, la consommation des ménages reste stable avec une inflation faible mais en hausse depuis mai 2016 (+0,4% en GA en octobre 2016). L'investissement des entreprises stagne en cette fin d'année tandis que l'investissement des ménages connaît une forte hausse grâce à un environnement de taux d'intérêts faibles propice à l'investissement immobilier.

Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée (+1%) due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation. En effet, l'inflation, demeurée faible au long de 2016, devrait poursuivre sa reprise reflétant la hausse prévue du prix du pétrole. En 2016, l'inflation est légèrement supérieure à celle de 2015 mais demeure faible, pesant légèrement sur le pouvoir d'achat. L'année 2017 sera marquée une inflation plus forte (+1,4% en moyenne).

La baisse du chômage constitue un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des

ménages. Selon Eurostat, après avoir atteint un pic en août 2016 à 10,2%, le taux de chômage est en baisse continue depuis, atteignant 9,5% en novembre.

Les taux d'intérêts demeurent très faibles. Les conditions d'obtention de crédit s'assouplissent pour les ménages. Les demandes sont en forte hausse depuis la fin 2015. Les conditions de financement ne sont donc plus un frein à l'investissement qui semble principalement contraint par une confiance insuffisante.

La contexture générale de la loi de finances initiale (LFI) 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers:

- **baisse des dotations**, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales.

- **soutien de l'État à l'investissement local**. Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

- **renforcement de la péréquation** avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF.

Le montant de la DGF pour l'année 2017 est fixé à 30,86 milliards € contre 33,22 milliards € en 2016. Cette baisse découle de l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques.

Lors du 99^{ème} congrès des maires de France, le report de la réforme de la DGF a été annoncé. Le gouvernement souhaite que cette réforme, une fois la réflexion du Parlement aboutie, soit inscrite dans une loi spécifique qui prendra en compte la nouvelle carte intercommunale. Compte tenu de ce report, l'article 150 de la LFI 2016 qui définissait le dispositif de réforme et prévoyait son application en 2017 est abrogé.

1.2 - Situation de la collectivité : principaux constats

Au moment du présent débat d'orientation budgétaire, les données relatives à la situation financière 2015 sont issues du compte administratif 2015 et celles concernant 2016 sont données à titre indicatif par rapport aux prévisions budgétaires et non aux réalisés définitifs, dans l'attente de l'adoption du compte administratif 2016. Il est important de souligner qu'au 1^{er} janvier 2016 la commune a intégré la Métropole du Grand Paris et fait partie d'un nouveau territoire, l'établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre.

Les dépenses réelles de fonctionnement/ habitant

	2015	2016
Athis-Mons	1 245.11 €	1 483.34 €
Moyenne nationale de la strate	1 284.00 €	NC

Le produit des impositions directes par habitant

	2015	2016
Athis-Mons	568.99 €	746.28 €
Moyenne nationale de la strate	608.00 €	NC

Les recettes réelles de fonctionnement par habitant

	2015	2016
Athis-Mons	1 377.62 €	1 555.05 €
Moyenne nationale de la strate	1 445 €	NC

L'évolution à la hausse de ces 3 indicateurs est due aux nouvelles dispositions prises dans le cadre des échanges avec la MGP et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Les dépenses d'équipement brut par habitant

	2015	2016
Athis-Mons	283.80 €	442,10 €
Moyenne nationale de la strate	308.00 €	NC

2016 marque une nouvelle année riche en investissements, notamment avec les travaux de la salle des fêtes.

L'encours de dette par habitant

	2015	2016
Athis-Mons	878.10 €	883.94 €
Moyenne nationale de la strate	1 109.00 €	NC

Encours de dette en légère hausse en 2016.

Le montant de DGF par habitant

	2015	2016
Athis-Mons	243.06 €	231.54 €
Moyenne nationale de la strate	267.00 €	NC

Cette diminution est l'illustration complète de la baisse des concours de l'État aux collectivités.

Part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement

	2015	2016
Athis-Mons	69.08%	57.60 %
Moyenne nationale de la strate	59.01 %	NC

La part des dépenses de personnel diminue du fait du transfert des agents du pôle social sur le budget du CCAS.

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi

	2015	2016
Athis-Mons	113.49 %	113.46 %
Moyenne nationale de la strate	99.80 %	NC

Cet indicateur témoigne d'une mobilisation déjà forte des capacités contributives des ménages justifiant une non augmentation des taux.

Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement

	2015	2016
Athis-Mons	100.52 %	103.39 %
Moyenne nationale de la strate	95.80 %	NC

Cet indicateur témoigne d'une forte contribution des capacités d'endettement de la commune.

Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement

	2015	2016
Athis-Mons	20.60 %	20.68 %
Moyenne nationale de la strate	21.30 %	NC

Les investissements sont stables entre 2015 et 2016.

Encours de la dette (capital restant dû au 31 décembre de l'exercice) / recettes réelles de fonctionnement

	2015	2016
Athis-Mons	63.74 %	56,84 %
Moyenne nationale de la strate	76.80%	NC

2. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

Le rapport d'orientations budgétaires 2017 prend appui sur les données 2015 (compte-administratif) et 2016 (estimations), tient compte du projet de loi de finances pour 2017 et s'appuie sur les trois orientations renouvelées par la Municipalité :

- Une optimisation des recettes qui préserve la capacité contributive des ménages,
- Une maîtrise des dépenses grâce à la recherche systématique d'économies,
- Un plan d'investissement pluriannuel dédié à la valorisation du patrimoine bâti et au développement de la commune.

Le rapport intègre les flux financiers qui interviennent avec l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et la Métropole du Grand Paris :

- Versement d'un Fonds de compensation des charges territoriales à l'EPT (produit des impôts ménages anciennement perçu par la CALPE, majoré de l'ex-dotation de compensation pour la suppression progressive de la part des salaires)
- Perception d'une attribution de compensation métropolitaine (identique à l'attribution de compensation perçue en 2016).

2.1 - Recettes de fonctionnement

	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	44 911 962	48 465 388	48 500 000

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées du produit des impositions locales chapitre 73 (près de 67 % des recettes), des dotations et participations (chapitre 74) et des ventes de produits de prestations de services (Chapitre 70) et autres produits de gestion courante (chapitre 75).

Interviennent également, dans une moindre mesure, des atténuations de charges (chapitre 13) et de produits exceptionnels (chapitre 77).

2.1.1 Une fiscalité maîtrisée

Les prévisions budgétaires 2017 s'établissent, en maintenant les taux de fiscalité, déjà élevés, fixés en 2013, auxquels se sont rajoutés les taux perçus jusqu'en 2015 par l'ex-CALPE et reversés à l'EPT à savoir :

- 18.14 % + 2,91 % soit 21,05 % pour la Taxe d'Habitation (T.H.),
- 19.74 % + 11,31 % soit 31,05 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties (T.F.P.B.),
- 53.03 % + 1,61 % soit 54,64 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties (T.F.P.N.B.).

	2015	2016	2017
Taxes foncières et d'habitation	17 076 404	23 355 900	23 650 000
Attribution de compensation	4 098 397	6 416 160	6 416 160
Fonds de solidarité Ile-de-France	1 427 778	1 427 778	1 427 778

Taxe sur l'électricité	527 629	457 466	450 000
Redevance des mines	20 826	18 573	18 500
Taxe locale sur la publicité extérieure	91 125	91 304	90 000
Taxe additionnelle droits de mutation	796 311	874 990	850 000
Total Impôts et taxes	24 038 470	32 642 171	32 902 438

L'évolution du produit des impositions s'appuiera en conséquence sur la seule évolution des bases, estimée à 1,4 % en tenant compte de l'évolution votée par le Parlement (+ 0,4%) et une estimation de leur évolution physique. Une inscription d'un montant de 23 650 000 euros est envisagée.

La ville d'Athis-Mons perçoit, en plus des trois taxes ménages, d'autres impôts et taxes, représentant 19,16 % de ses ressources fiscales globales avec les reversements de fiscalité provenant de la CALPE (attribution de compensation).

Enfin, la ville bénéficie de différentes taxes reposant sur un équilibre parfois délicat puisque la collectivité ne dispose pas toujours de marges de manœuvre pour les faire évoluer. Il s'agit notamment de :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation, dont le taux est fixé nationalement.
- La taxe sur l'électricité, dépendant de la consommation énergétique des foyers raccordés,
- La redevance des mines
- La taxe locale sur la publicité extérieure.

2.1.2 Des concours en diminution

La préparation du budget primitif 2017 s'appuie sur des prévisions de dotations et participations en baisse, conformément au PLF 2017. En 2016, la baisse des dotations a représenté un montant de 800 000 €. En 2017, une nouvelle baisse est attendue de l'ordre de 300 000 d'euros.

Ces dotations comprennent :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)
- les attributions de péréquation et de compensation
- ainsi que « d'autres dotations et participations »

	2015	2016	2017
Dotation Forfaitaire	5 794 059	4 981 953	4 660 000
Dotation de Solidarité Urbaine	1 819 724	1 837 921	2 000 000
Dotation Nationale de Péréquation	278 515	250 664	250 000
Dotation Spéciale Instituteurs	5 616	2 800	2 500
Autres participations État	291 139	195 860	200 000
Total	8 189 053	7 269 198	7 112 500

La Dotation Globale de Fonctionnement, composée de la Dotation Forfaitaire, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation Nationale de Péréquation, constitue la dotation la plus importante et son montant est en diminution depuis plusieurs années (9.137 millions € en 2013, 8.866 millions € en 2014, 7.892 en 2015 et 7.070 en 2016). Le montant prévisionnel 2017 s'établit lui à 6.910 millions d'euros. La baisse est moins importante en 2017 pour 2 raisons : la contribution d'effort au redressement des finances publiques a été réduite de moitié par rapport à 2016 et la commune connaît une progression importante de sa population (+1 300 habitants). L'architecture de la dotation forfaitaire, principale enveloppe de la DGF des communes est en effet décomposée en 2 parts, une part fixe qui agrège les montants des 5 composantes en vigueur jusqu'en 2014 et une part variable en fonction des variations de population.

Cette dotation forfaitaire est ensuite écartée pour « financer » les besoins de financements internes à la DGF, en particulier ceux induits par le renforcement de l'intercommunalité.

Concernant les autres participations, il est à noter que les efforts importants mis en œuvre depuis 2 ans dans les structures de la petite enfance pour obtenir un taux de remplissage conforme aux souhaits de la Caisse d'Allocations Familiales tout en continuant à assurer un accueil de qualité pour tous les enfants se sont poursuivis (élargissement des horaires d'ouverture des équipements, généralisation de la formule multi-accueil sur tous les équipements, rationalisation du nombre de berceaux). Ces efforts permettent à la commune de percevoir les subventions de la CAF en totalité.

Concernant les autres participations de l'État, la ville espère notamment obtenir à nouveau cette année le bénéfice du fonds pour la réforme des rythmes scolaires et le fonds de soutien au développement des activités périscolaires qui se sont élevés respectivement en 2016 à 124 683 et 64 116 euros.

	2015	2016	2017
Participations Région	10 900	0	0
Participation Département	158 456	10 600	7 000
Participations autres organismes (CAF, ...)	2 637 010	3 022 292	3 000 000
Total	2 806 366	3 032 892	3 007 000

	2015	2016	2017
Fonds départemental de taxe professionnelle	929 520	1 094 793	1 100 000
Compensation de la contribution économique Territoriale	86 997	73 700	22 000
Compensation des exonérations de taxe foncière	56 360	110 632	35 000
Compensation des exonérations de Taxe d'Habitation	498 677	549 177	751 000
Autres (Fonds de compensation de la Préfecture pour les nuisances aéroportuaires)	85 115	83 105	83 000
Total	1 656 669	1 911 407	2 000 000

Les bases exonérées de taxe d'habitation ayant fortement augmentées en 2016, la compensation fiscale calculée sur ces bases augmentera de près de 200 000 euros. Les compensations pour la taxe foncière et la contribution économique territoriale sont ajustées afin de financer la croissance des dotations de péréquation. Elles vont donc baisser en 2017 de près de 70 %.

2.1.3 Autres recettes (produits des services)

Les autres produits de fonctionnement courant représentent environ 6 % des recettes de fonctionnement.

	2015	2016	2017
Produit de la restauration scolaire	1 315 000	1 500 000	1 500 000
Produit des accueils périscolaires	610 000	550 000	550 000
Produit des structures de la petite enfance	541 973	680 000	600 000
Produit des activités sports et jeunesse	16 700	11 700	11 700
Total des produits de gestion courante	2 437 340	2 741 700	2 661 700

Concernant les revenus des immeubles, ils sont évalués pour 2017 à 170 000 euros.

	2015	2016	2017
Revenus des immeubles	163 059	169 089	170 000

A ces recettes, il conviendra d'intégrer le montant des remboursements d'indemnités journalières pour l'assurance maladie pour 250 000 €.

2.2 - Dépenses de fonctionnement

Eu égard à la baisse des dotations de l'État, la maîtrise des dépenses de fonctionnement s'impose et continue à s'appuyer sur :

- La recherche constante d'économies au sein de cette section,
- La renégociation des contrats de prestations extérieures lorsque les conditions juridiques le permettent,
- Le renforcement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour adapter la stratégie des ressources humaines aux besoins et maîtriser la charge salariale,

2.2.1 Dépenses de personnel

	2015	2016	2017
Frais de personnel et charges assimilées -	25 813 049	25 480 000	26 000 000

Les charges de personnel constituent la principale dépense de fonctionnement. Par rapport à l'exercice 2016 (réalisé), le budget 2017 devrait augmenter pour les motifs ci-après :

- Création d'un relais services publics dans le quartier Noyer Renard : mutation de 2 agents de l'établissement CCAS à la Ville.
- Renforcement de l'effectif de la police municipale et de la propreté urbaine.
- Médecine professionnelle : régularisation des visites médicales obligatoires périodiques et d'embauche suite à l'arrivée du médecin du travail courant 2016.
- Paiement contributions patronales issues des validations rétroactives CNRACL : accélération du traitement des dossiers par la CNRACL dans le cadre de l'extinction du dispositif.
- Régularisation contributions patronales RAFP (retraite additionnelle) pour les activités accessoires des enseignants (Exercices de 2009 à 2015 transmis par l'Éducation Nationale).
- Nouvelles mesures instaurées par le gouvernement :
 - o L'accord national sur les **Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR)**, qui prévoit notamment de transférer une partie des primes et indemnités sur le traitement indiciaire. Cette mesure, dont l'application progressive sera neutre pour les agents actifs, mais positive pour ceux qui partent à la retraite en améliorant le montant de leur pension, viendra alourdir le coût des charges patronales supportées par la Ville. Déjà effective depuis 2016 pour les agents de catégorie B, l'application de cette mesure se poursuivra en 2017 et 2018 pour les agents de catégorie A et C. En parallèle de ce transfert

primes/points, un reclassement de l'ensemble des grilles statutaires s'appliquera dès 2017.

- Le **RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)** avec classifications des fonctions, refonte des fiches de poste et revalorisation de certains métiers.
- La **revalorisation du point d'indice** décidée début 2016, qui prendra son plein effet en 2017. Suite aux négociations salariales avec les organisations syndicales, le Gouvernement a en effet décidé de revaloriser le point d'indice de + 0,6% dès juillet 2016, puis de + 0,6% à compter de février 2017, mettant ainsi fin à six années de gel de la valeur du point.
- L'augmentation des charges patronales de **retraite**.
- L'organisation en 2017, au niveau national, des **élections présidentielles et législatives**, lesquelles occasionneront des frais de personnel supplémentaires en 2017 pour la Ville pour la préparation des scrutins, la tenue des bureaux de vote, et le dépouillement.
- La possible absence de reconduction de la **Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat** initiée en 2008 : compte-tenu des mesures salariales fortes évoquées précédemment, et de l'évolution très modérée de l'inflation ces dernières années, la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat pourrait ne pas être renouvelée en 2017.

Pourtant, la municipalité fait des efforts pour maîtriser sa masse salariale :

- A l'occasion de chaque départ d'agent (retraite, mutation, démission,...), une réflexion continue à être menée pour déterminer la façon optimale de délivrer le service public et sur la nécessité ou non de procéder à un remplacement.
- Rationalisation des contrats non titulaires en remplacement d'agents titulaires indisponibles pour maladie, maternité, etc...
- Maîtrise des heures supplémentaires et complémentaires avec révision des cycles de travail par catégorie de personnel et mise en place de l'annualisation du temps de travail dans certains services.
- Optimisation des capacités d'accueil dans le secteur de la petite enfance en fonction de la demande : impact annuelle de la réorganisation de la crèche familiale effectuée en septembre 2016
-

2.2.2 Autres dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général comprennent :

- les achats et variations de stocks (études, prestations de service, fluides, carburant, alimentation, fournitures)
- Les services extérieurs (contrats de prestations de service, locations, charges locatives, entretiens et réparations, maintenance, assurances ...)
- Les impôts et taxes payés par la commune

	2015	2016	2017
Charges à caractère général	8 455 597	9 400 000	8 500 000

En 2016, la collectivité a repris la compétence propreté urbaine et ont intégré en 2016 le marché de propreté urbaine à hauteur de 400 000 euros. Le contentieux sur les biens vacants a été réglé pour 420 000 euros. La somme avait été provisionnée en 2013 et 2015 mais l'écriture de mandatement figure au chapitre 011. Il ne s'agit que d'un jeu d'écritures mais qui vient abonder le montant de ce chapitre pour 2016, la contrepartie existe au chapitre 78 en recettes.

Au moment de l'élaboration du présent rapport, les demandes des services s'établissent à plus de 9,5 millions d'euros. Des arbitrages sont donc nécessaires pour équilibrer le budget.

Les dépenses de fonctionnement intègrent également des atténuations de produit et notamment le versement de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPCI).

	2015	2016	2017
FPIC	468 087	281 000	350 000

2.2.2 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

	2015	2016	2017
Les indemnités, frais de formation et de missions des élus	266 100	276 007	280 000
Les admissions en non-valeur et annulations	5 800	13 814	10 000
Les contingents et participations obligatoires	152 690	7 605 648	7 700 000
Les subventions de fonctionnement versées	1 154 000	1 892 724	1 800 000
Total	1 578 590	9 788 193	9 790 000

Les charges de gestion courante seront également maintenues avec notamment une procédure rigoureuse d'attribution des subventions aux associations. Les demandes de subvention émanant des associations font l'objet d'un examen minutieux afin d'optimiser les aides de la commune au bénéfice des actions et des projets les plus appropriés.

Dans les participations figure le montant versé à l'EPT.

Sont également intégrés les subventions à la Caisse des Écoles et au Centre Communal d'Action Sociale.

2.2.2 Les charges financières

Les crédits alloués au paiement des intérêts de la dette et de la ligne de trésorerie seront en diminution en 2017.

	2015	2016	2017
Les intérêts des emprunts	784 000	745 338	700 000

2.3- Section d'investissement

2.3.1 Recettes d'investissement hors emprunt

	2015	2016	2017
Les subventions d'investissement perçues	1 523 252	1 974 355	1 500 000
FCTVA	792 971	1 308 302	1 250 000
Taxe d'aménagement	381 600	304 649	540 000
Total	2 697 823	3 587 306	3 290 000

Les ressources propres sont constituées des subventions d'investissement et des fonds globalisés d'investissement, notamment le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Les autres fonds globalisés dont bénéficie la commune d'Athis-Mons sont principalement constitués de la seule taxe locale d'aménagement.

2.3.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées par le remboursement de la dette en capital et les dépenses d'équipement

En matière de dette, le capital restant dû au 1er janvier 2017 est de 26 781 961 €.

Remboursement en capital :

	2015	2016	2017
Emprunts	4 191 202	3 727 031	3 900 000

En matière d'équipement, les prévisions s'établissent entre 7,5 et 8 millions d'euros permettant de financer :

- des études à engager
- des travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux
- des nouvelles opérations d'investissement
- des acquisitions mobilières
- des acquisitions foncières

Concernant 2017, compte-tenu des opérations prévues (réhabilitation du gymnase Hébert, accueil de loisirs Jaurès, aménagement de l'Aunette, création d'une salle des fêtes, création d'une épicerie sociale) pour lesquelles il convient d'inscrire 4 millions d'euros, le plafond des autres dépenses d'investissement est fixé à 3,5 et 4 millions €.

2.3.3 Le recours à l'emprunt

Le Budget 2017 s'appuiera en conséquence sur un recours à l'emprunt entre 3,5 et 4 millions d'€.

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/2017 au 31/12/2037

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	CRD fin d'exercice
2017	27 126 931,11 €	3 821 874,92 €	690 741,73 €	30 905 056,19 €
2018	30 905 056,19 €	3 749 897,24 €	664 383,01 €	27 155 158,95 €
2019	27 155 158,95 €	3 012 709,17 €	580 003,49 €	24 142 449,78 €
2020	24 142 449,78 €	2 759 056,54 €	513 523,66 €	21 383 393,24 €
2021	21 383 393,24 €	2 596 187,13 €	455 140,80 €	18 787 206,11 €
2022	18 787 206,11 €	2 304 537,18 €	397 822,13 €	16 482 668,93 €
2023	16 482 668,93 €	2 065 796,59 €	345 555,79 €	14 416 872,34 €
2024	14 416 872,34 €	1 643 590,78 €	299 949,20 €	12 773 281,56 €
2025	12 773 281,56 €	1 386 431,78 €	263 683,60 €	11 386 849,78 €
2026	11 386 849,78 €	1 396 010,15 €	233 376,47 €	9 990 839,63 €
2027	9 990 839,63 €	1 406 033,99 €	201 444,91 €	8 584 805,64 €
2028	8 584 805,64 €	1 416 516,91 €	168 455,58 €	7 168 288,73 €
2029	7 168 288,73 €	1 360 850,42 €	134 482,82 €	5 807 438,31 €
2030	5 807 438,31 €	1 221 912,86 €	103 061,82 €	4 585 525,45 €
2031	4 585 525,45 €	836 939,03 €	74 462,75 €	3 748 586,42 €
2032	3 748 586,42 €	791 281,92 €	60 175,95 €	2 957 304,50 €
2033	2 957 304,50 €	793 061,87 €	46 326,03 €	2 164 242,63 €
2034	2 164 242,63 €	794 870,30 €	32 479,32 €	1 369 372,33 €
2035	1 369 372,33 €	700 622,33 €	18 817,98 €	668 750,00 €
2036	668 750,00 €	473 750,00 €	8 155,29 €	195 000,00 €
2037	195 000,00 €	195 000,00 €	1 752,88 €	0,00 €
total		34 726 931,11 €	5 293 795,21 €	

Intégration faite d'un emprunt fictif 2017 de 4 M d'€

Dettes par type de risque au 1^{er} janvier 2017

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	18 178 756,46 €	67,88%	2,93%
Fixe à phase	392 685,83 €	1,47%	3,61%
Variable	6 842 438,40 €	25,55%	0,37%
Barrière avec multiplicateur	1 368 080,31 €	5,11%	4,43%
Ensemble des risques	26 781 961,00€	100,00%	2,36%

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1^{er} FÉVRIER 2017**PROJET DE DELIBERATION****OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

VU l'avis de la Commission Administration, Économie et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) en date du 24 janvier 2017,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017, à la suite de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire figurant dans la note de présentation

Le Maire :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de validité.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,
ATHIS-MONS, le